

N°DBCA-2022-003

- Membres théoriques :
5
- Membres en exercice :
5
- Membres présents :
3
- Votants :
3
- Pouvoir :
1



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU GYMNASE DU STADE JULES DESCHASEAUX SITUE
AU HAVRE POUR L'ORGANISATION D'UN CENTRE DE VACCINATION**

Le 06 janvier 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 30 décembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 3 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

POUVOIR :

Monsieur Nicolas BERTRAND à Monsieur André GAUTIER

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
<i>Sociétale</i>	<i>Assurer un service public de qualité sur le territoire</i>	<i>Porter l'engagement citoyen</i>

*

* *

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°2021-DCA-030 du 6 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau,*

*

* *

Lors du Conseil de défense et de sécurité nationale du 24 novembre 2021, le Président de la République a décidé le rappel vaccinal pour toutes personnes âgées d'au moins 18 ans et dont la deuxième injection remonte à plus de cinq mois. Aussi, depuis le 22 décembre 2021 les parents qui le souhaitent peuvent faire vacciner leurs enfants âgés de 5 à 11 ans.

Ces décisions ont engendré une montée en charge significative de la campagne de vaccination. Pour faire face à une augmentation prévisible de demandes de rendez-vous, il a fallu renforcer partout où cela était nécessaire l'offre vaccinale.

Sous l'autorité du préfet de la région Normandie et de la Seine-Maritime, le Sdis 76 a conventionné avec la DGSCGC afin de mettre en place un centre vaccination de grande capacité dans l'agglomération havraise pour compléter le maillage existant.

Compte-tenu du dimensionnement attendu par le Sdis 76, la ville du Havre a consenti une occupation précaire du gymnase du stade Jules Deschaseaux situé au Havre.

En contre-partie de l'occupation de ce gymnase, la ville du Havre demande la prise charge financière par le Sdis 76 des dépenses liées :

- aux fluides, soit 27,40 € par jour d'occupation ;
- au ménage, soit 141,66 € par jour d'occupation.

La Ville du Havre a consenti à cette occupation précaire de cet espace à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un mois renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 6 mois.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention précitée, jointe en annexe ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

*

* *

Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité des votants ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 07/01/2022
Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220107-DBCA-2022-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/01/2022

Affichage : 07/01/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

